

ARRETE MUNICIPAL N°AC2023-039

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réglementation de la circulation
Impasse du Bouchet
(Annule et remplace AC 2023-028)

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise **Neto - 346 chemin du Pertuiset - 74210 Faverges** relative à des travaux de terrassement pour raccordement des eaux usées et de l'électricité pour le compte du Sila et d'Enedis.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **la circulation Impasse du Bouchet sera alternée par panneaux b15-C18 du 03/04/2023 au 07/04/2023 puis interdite, de 19h à 5h00, du 10/04/2023 au 21/04/2023.**

Article 2 :

L'entreprise Neto devra faire une information à tous les riverains de l'impasse 10 jours avant le début des travaux et la circulation devra être maintenue les week-end et en dehors des horaires ci-dessus.

Article 3 :

L'entreprise chargée des travaux devra sécuriser le chantier lors des périodes d'ouverture de la circulation.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Annecy Agglomération
- ✓ Le demandeur (entrepriseneto@gmail.com)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Affiché sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 15/03/2023

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL

